

### Tortue olivâtre

(*Lepidochelys olivacea*)

### Tortue imbriquée

(*Eretmochelys imbricata*)

### Tortue verte

(*Chelonia mydas*)

### Tortue de Kemp

(*Lepidochelys kempii*)

### Tortue luth

(*Dermochelys coriacea*)

### Tortue caouanne

(*Caretta caretta*)

# FICHES D'IDENTIFICATION DES TORTUES MARINES

# FICHES D'IDENTIFICATION DES TORTUES MARINES

Longueur moyenne : 0,7 m  
Poids moyen : 45 kg  
Couleur : carapace fin rouge à orangé avec des motifs bien formé à motifs ; écaillures de la tête et des pattes sont plus claires que le reste de la carapace ; dessous des pattes et de la queue sont très pâles.  
Régime alimentaire : crustacés, mollusques, méduses, plus rarement algues et végétaux.  
Statut : "Menace d'extinction" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

Longueur moyenne : 0,9 m  
Poids moyen : 60 kg  
Couleur : carapace brun rouge à orangé avec des motifs bien formé à motifs ; écaillures de la tête et des pattes sont plus claires que le reste de la carapace ; dessous des pattes et de la queue sont très pâles.  
Régime alimentaire : crustacés, mollusques, méduses, plus rarement algues et végétaux.  
Statut : "Menace d'extinction" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

Longueur moyenne : 1,1 m  
Poids moyen : 145 kg (poids disposer 250 kg)  
Couleur : carapace vert clair avec taches noires chez les adultes > 0,9 m ; rouge orangé avec quelques taches de fines lignes chez les subadultes (0,35-0,9 m) ; bleu nuit avec une ligne bleue en bordure de la carapace et des nageoires à la naissance.  
Régime alimentaire : crustacés, mollusques, algues et autres invertébrés.  
Statut : "Gravement menacée d'extinction" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

Longueur moyenne : 0,7 m  
Poids moyen : 40 kg  
Couleur : carapace vert clair chez les adultes, gris bleu chez les juvéniles ; face ventrale jaunie chez les adultes, verdâtre chez les juvéniles.  
Régime alimentaire : concombres de mer, crustacés et autres invertébrés.  
Statut : "Vulnérable" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

Longueur moyenne : 1,7 m  
Poids moyen : 450 kg (record à 918 kg)  
Couleur : dos bleu foncé et ensemble du corps bleu nuit avec des taches blanches. L'ensemble de la carapace est rugueuse et irrégulière.  
Régime alimentaire : crustacés, mollusques, méduses aussi des mollusques, des algues ou des végétaux.  
Statut : "Gravement menacée d'extinction" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

Longueur moyenne : 1 m  
Poids moyen : 150 kg  
Couleur : carapace bien rugueuse à bout arrondi.  
Régime alimentaire : crustacés, mollusques, poissons et échinodermes.  
Statut : "Menace d'extinction" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

Longueur moyenne : 0,7 m  
Poids moyen : 45 kg  
Couleur : carapace fin rouge à orangé avec des motifs bien formé à motifs ; écaillures de la tête et des pattes sont plus claires que le reste de la carapace ; dessous des pattes et de la queue sont très pâles.  
Régime alimentaire : crustacés, mollusques, méduses, plus rarement algues et végétaux.  
Statut : "Menace d'extinction" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

Longueur moyenne : 0,9 m  
Poids moyen : 60 kg  
Couleur : carapace brun rouge à orangé avec des motifs bien formé à motifs ; écaillures de la tête et des pattes sont plus claires que le reste de la carapace ; dessous des pattes et de la queue sont très pâles.  
Régime alimentaire : crustacés, mollusques, méduses, plus rarement algues et végétaux.  
Statut : "Menace d'extinction" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

Longueur moyenne : 1,1 m  
Poids moyen : 145 kg (poids disposer 250 kg)  
Couleur : carapace vert clair avec taches noires chez les adultes > 0,9 m ; rouge orangé avec quelques taches de fines lignes chez les subadultes (0,35-0,9 m) ; bleu nuit avec une ligne bleue en bordure de la carapace et des nageoires à la naissance.  
Régime alimentaire : crustacés, mollusques, algues et autres invertébrés.  
Statut : "Gravement menacée d'extinction" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

Longueur moyenne : 0,7 m  
Poids moyen : 40 kg  
Couleur : carapace vert clair chez les adultes, gris bleu chez les juvéniles ; face ventrale jaunie chez les adultes, verdâtre chez les juvéniles.  
Régime alimentaire : concombres de mer, crustacés et autres invertébrés.  
Statut : "Vulnérable" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

Longueur moyenne : 1,7 m  
Poids moyen : 450 kg (record à 918 kg)  
Couleur : dos bleu foncé et ensemble du corps bleu nuit avec des taches blanches. L'ensemble de la carapace est rugueuse et irrégulière.  
Régime alimentaire : crustacés, mollusques, poissons et échinodermes.  
Statut : "Menace d'extinction" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

Longueur moyenne : 1 m  
Poids moyen : 150 kg  
Couleur : carapace bien rugueuse à bout arrondi.  
Régime alimentaire : crustacés, mollusques, poissons et échinodermes.  
Statut : "Menace d'extinction" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

Longueur moyenne : 0,7 m  
Poids moyen : 45 kg  
Couleur : carapace fin rouge à orangé avec des motifs bien formé à motifs ; écaillures de la tête et des pattes sont plus claires que le reste de la carapace ; dessous des pattes et de la queue sont très pâles.  
Régime alimentaire : crustacés, mollusques, méduses, plus rarement algues et végétaux.  
Statut : "Menace d'extinction" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

Longueur moyenne : 0,9 m  
Poids moyen : 60 kg  
Couleur : carapace brun rouge à orangé avec des motifs bien formé à motifs ; écaillures de la tête et des pattes sont plus claires que le reste de la carapace ; dessous des pattes et de la queue sont très pâles.  
Régime alimentaire : crustacés, mollusques, méduses, plus rarement algues et végétaux.  
Statut : "Menace d'extinction" (classement UICN) ; Annexe I de la CITES (commerce et transport internationaux interdits).

**Les tortues marines sont menacées de disparition**

**Ecologie :**

- Les tortues marines peuplent nos côtes depuis 100 millions d'années.
- Il en existe sept espèces dont six sont présentes dans l'océan Atlantique.
- En saison de ponte, les femelles rejoignent les plages où elles sont nées pour y pondre une centaine d'œufs.
- Les tortues marines peuvent régurgiter la mer entre 45 et 70 jours après la ponte.
- Sur un millier d'œufs échoués, seulement une ou deux tortues surviennent à l'âge adulte.
- En mer, les tortues ont un régime alimentaire varié qui comprend méduses, algues, coquilles, poissons ainsi que de nombreux invertébrés.

**Les menaces :**

- Mortalité accidentelle dans les engins de pêche industrielle, la pêche et la vente de chair.
- Ingestion mortelle de déchets divers (plastiques, préjetables, fibres de cigarettes, etc.) résultant de la pollution des côtes.
- Brûlage et vente de la viande, des œufs et des casques.
- Destruction des sites de ponte liée au développement des activités humaines.
- Mortalité naturelle très élevée chez les juvéniles.

La situation est telle que l'Union mondiale pour la Nature (UICN) considère les tortues marines comme étant "Vulnérable" (1 espèce), "Menace d'extinction" (3 espèces) ou "Gravement menacées d'extinction" (3 espèces).

**Les tortues marines sont menacées de disparition**

**Ecologie :**

- Les tortues marines peuplent nos côtes depuis 100 millions d'années.
- Il en existe sept espèces dont six sont présentes dans l'océan Atlantique.
- En saison de ponte, les femelles rejoignent les plages où elles sont nées pour y pondre une centaine d'œufs.
- Les tortues marines peuvent régurgiter la mer entre 45 et 70 jours après la ponte.
- Sur un millier d'œufs échoués, seulement une ou deux tortues surviennent à l'âge adulte.
- En mer, les tortues ont un régime alimentaire varié qui comprend méduses, algues, coquilles, poissons ainsi que de nombreux invertébrés.

**Les menaces :**

- Mortalité accidentelle dans les engins de pêche industrielle, la pêche et la vente de chair.
- Ingestion mortelle de déchets divers (plastiques, préjetables, fibres de cigarettes, etc.) résultant de la pollution des côtes.
- Brûlage et vente de la viande, des œufs et des casques.
- Destruction des sites de ponte liée au développement des activités humaines.
- Mortalité naturelle très élevée chez les juvéniles.

La situation est telle que l'Union mondiale pour la Nature (UICN) considère les tortues marines comme étant "Vulnérable" (1 espèce), "Menace d'extinction" (3 espèces) ou "Gravement menacées d'extinction" (3 espèces).

**Les tortues marines sont menacées de disparition**

**Ecologie :**

- Les tortues marines peuplent nos côtes depuis 100 millions d'années.
- Il en existe sept espèces dont six sont présentes dans l'océan Atlantique.
- En saison de ponte, les femelles rejoignent les plages où elles sont nées pour y pondre une centaine d'œufs.
- Les tortues marines peuvent régurgiter la mer entre 45 et 70 jours après la ponte.
- Sur un millier d'œufs échoués, seulement une ou deux tortues surviennent à l'âge adulte.
- En mer, les tortues ont un régime alimentaire varié qui comprend méduses, algues, coquilles, poissons ainsi que de nombreux invertébrés.

**Les menaces :**

- Mortalité accidentelle dans les engins de pêche industrielle, la pêche et la vente de chair.
- Ingestion mortelle de déchets divers (plastiques, préjetables, fibres de cigarettes, etc.) résultant de la pollution des côtes.
- Brûlage et vente de la viande, des œufs et des casques.
- Destruction des sites de ponte liée au développement des activités humaines.
- Mortalité naturelle très élevée chez les juvéniles.

La situation est telle que l'Union mondiale pour la Nature (UICN) considère les tortues marines comme étant "Vulnérable" (1 espèce), "Menace d'extinction" (3 espèces) ou "Gravement menacées d'extinction" (3 espèces).

**Les tortues marines sont menacées de disparition**

**Ecologie :**

- Les tortues marines peuplent nos côtes depuis 100 millions d'années.
- Il en existe sept espèces dont six sont présentes dans l'océan Atlantique.
- En saison de ponte, les femelles rejoignent les plages où elles sont nées pour y pondre une centaine d'œufs.
- Les tortues marines peuvent régurgiter la mer entre 45 et 70 jours après la ponte.
- Sur un millier d'œufs échoués, seulement une ou deux tortues surviennent à l'âge adulte.
- En mer, les tortues ont un régime alimentaire varié qui comprend méduses, algues, coquilles, poissons ainsi que de nombreux invertébrés.

**Les menaces :**

- Mortalité accidentelle dans les engins de pêche industrielle, la pêche et la vente de chair.
- Ingestion mortelle de déchets divers (plastiques, préjetables, fibres de cigarettes, etc.) résultant de la pollution des côtes.
- Brûlage et vente de la viande, des œufs et des casques.
- Destruction des sites de ponte liée au développement des activités humaines.
- Mortalité naturelle très élevée chez les juvéniles.

La situation est telle que l'Union mondiale pour la Nature (UICN) considère les tortues marines comme étant "Vulnérable" (1 espèce), "Menace d'extinction" (3 espèces) ou "Gravement menacées d'extinction" (3 espèces).

Ces fiches d'identification sont produites dans le cadre d'une initiative conjointement menée par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et l'Association pour la Sauvegarde de la Nature Neo-Calédonienne.



ASNC

La publication de ces fiches a été rendue possible grâce au financement

IFRECOR

Pour toute information complémentaire, contactez :

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Département des ressources marines

Section formation

B.P. 15 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie

Téléphone : +689 26 38 00

Mél : +689 26 38 18

Mél : cipm@epc.nc

Association pour la Sauvegarde

de la Nature Neo-Calédonienne

12 boulevard Vauban, B.P. 1772, 98845 Nouméa Cedex

Nouvelle-Calédonie

Téléphone : +689 47 66 67 / Mél : +689 47 28 32 75

Mél : asnc@asnc.nc

Département de l'Environnement

B.P. 4962 Nouméa - Tahiti

République française

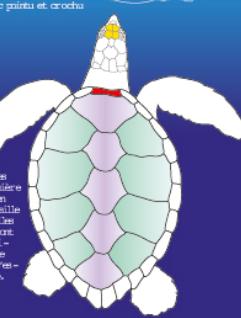
Téléphone : +689 47 66 67 / Mél : +689 41 92 52

Mél : direction.environnement.gouv.nc

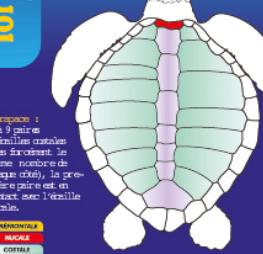
© Océaneo, ASNC et ASNC 2005. Tous droits réservés. Tous droits



**Tortue imbriquée**  
(*Eretmochelys imbricata*)



**Tortue olivâtre**  
(*Lepidochelys olivacea*)



Ces fiches d'identification sont produites dans le cadre d'une initiative conjointement menée par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et l'Association pour la Sauvegarde de la Nature Neo-Calédonienne.



ASNC

La publication de ces fiches a été rendue possible grâce au financement

IFRECOR

Pour toute information complémentaire, contactez :

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Département des ressources marines

Section formation

B.P. 15 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie

Téléphone : +689 26 38 00

Mél : cipm@epc.nc

Association pour la Sauvegarde

de la Nature Neo-Calédonienne

12 boulevard Vauban, B.P. 1772, 98845 Nouméa Cedex

Nouvelle-Calédonie

Téléphone : +689 47 66 67 / Mél : +689 41 92 52

Mél : direction.environnement.gouv.nc

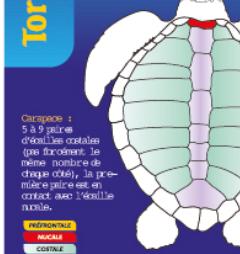
© Océaneo, ASNC et ASNC 2005. Tous droits réservés. Tous droits



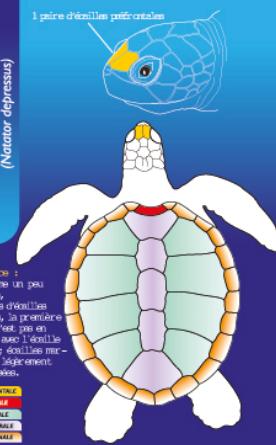
**Tortue imbriquée**  
(*Eretmochelys imbricata*)



**Tortue olivâtre**  
(*Lepidochelys olivacea*)



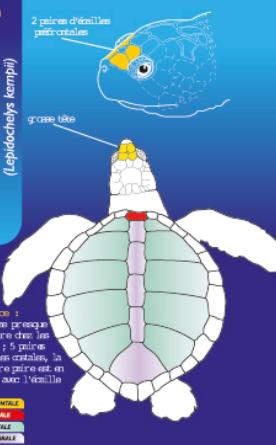
**Tortue à dos plat**  
(*Natator depressus*)



Campagne 1 : forme un peu conique, 4 paires d'écaillles costales, la première paire n'est pas en contact avec l'écaille nasale ; 2 écaillles marginales légèrement recourbées.

PREFONTALE  
NUCIALE  
COSTALE  
VENTERALE

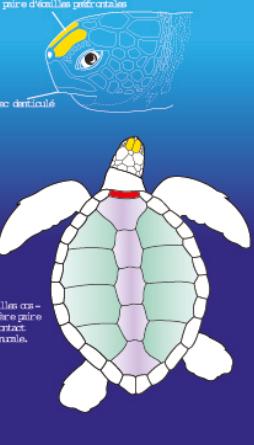
**Tortue de Kemp**  
(*Lepidochelys kempii*)



Campagne 1 : de forme presque circulaire chez les adultes ; 5 paires d'écaillles costales, la première paire est en contact avec l'écaille nasale.

PREFONTALE  
NUCIALE  
COSTALE  
VENTERALE

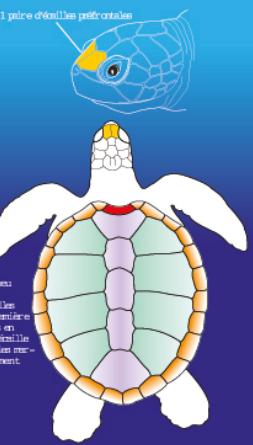
**Tortue verte**  
(*Chelonia mydas*)



Campagne 1 : de forme presque circulaire chez les adultes ; 5 paires d'écaillles costales, la première paire n'est pas en contact avec l'écaille nasale.

PREFONTALE  
NUCIALE  
COSTALE  
VENTERALE

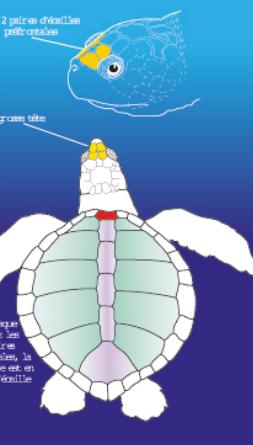
**Tortue à dos plat**  
(*Natator depressus*)



Campagne 1 : de forme un peu conique, 4 paires d'écaillles costales, la première paire n'est pas en contact avec l'écaille nasale ; 2 écaillles marginales légèrement recourbées.

PREFONTALE  
NUCIALE  
COSTALE  
VENTERALE

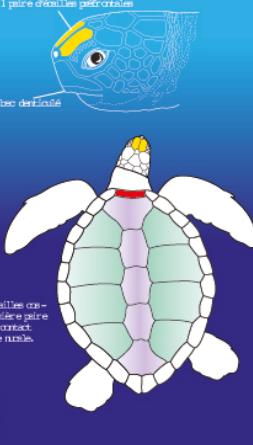
**Tortue de Kemp**  
(*Lepidochelys kempii*)



Campagne 1 : de forme presque circulaire chez les adultes ; 5 paires d'écaillles costales, la première paire est en contact avec l'écaille nasale.

PREFONTALE  
NUCIALE  
COSTALE  
VENTERALE

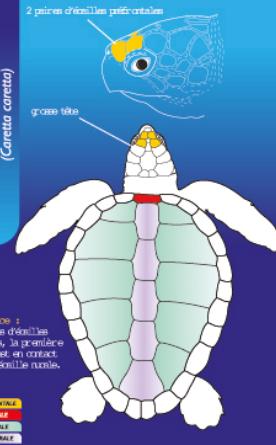
**Tortue verte**  
(*Chelonia mydas*)



Campagne 1 : de forme presque circulaire chez les adultes ; 5 paires d'écaillles costales, la première paire n'est pas en contact avec l'écaille nasale.

PREFONTALE  
NUCIALE  
COSTALE  
VENTERALE

**Tortue caouanne**  
(*Carretta caretta*)



Campagne 1 : 5 paires d'écaillles costales, la première paire est en contact avec l'écaille nasale.

PREFONTALE  
NUCIALE  
COSTALE  
VENTERALE

**Tortue luth**  
(*Dermonochelys coriacea*)



Dosserelle (pseudo-carapace) : dépouillé d'écaillles (nudicarapace), recouvert d'une sorte de cuir et divisé par sept cartilages longitudinaux.

**Liide nous à les protéger**

**Si vous êtes un pêcheur professionnel :**

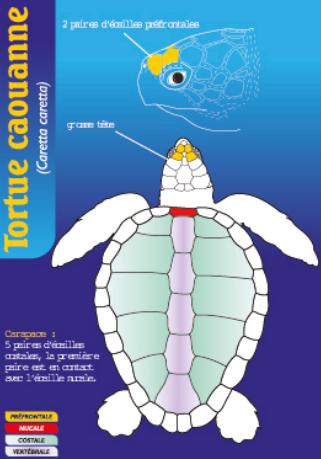
- Suivez les conseils de la CIS pour réduire les prises fortuites de tortues.
- En cas de capture, utilisez les techniques de la CIS pour augmenter leurs chances de survie.
- Utilisez ces cartes pour trouver le nom d'espèce de la tortue, notez la pêche dans votre carnet de bord et informez-vous sur les lois.
- Vérifiez la présence éventuelle de bagues sur les nageoires des tortues. Relâchez alors la nageoire et faites parvenir l'information à l'adresse indiquée sur la bague.

**Si vous êtes un plaisancier :**

- Ne dérangez pas les tortues adultes pendant qu'elles nagent à la surface et qu'elles pondent, ne les éclairbez pas, tenez-vous à distance, ne les photographiez que lorsque elles ont fini de pondre.
- Ne touchez ni les tortues ni les œufs.
- Si vous assistez à une échouée, ne touchez pas les petites tortues.
- Eloignez les chiens qui sont des prédateurs potentiels.

**Les mesures de protection :**

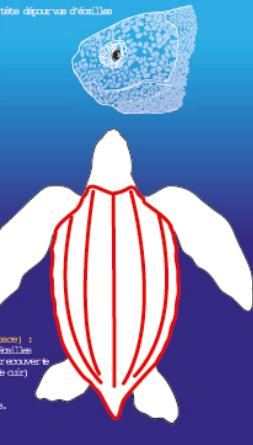
- La Convention de Washington (CITES) interdit le commerce international des sept espèces de tortues marines.
- De nombreux pays en interdisent en outre la pêche et le commerce local.



Campagne 1 : 5 paires d'écaillles costales, la première paire est en contact avec l'écaille nasale.

PREFONTALE  
NUCIALE  
COSTALE  
VENTERALE

**Tortue luth**  
(*Dermonochelys coriacea*)



Dosserelle (pseudo-carapace) : dépouillé d'écaillles (nudicarapace), recouvert d'une sorte de cuir et divisé par sept cartilages longitudinaux.

**Liide nous à les protéger**

**Si vous êtes un pêcheur professionnel :**

- Suivez les conseils de la CIS pour réduire les prises fortuites de tortues.
- En cas de capture, utilisez les techniques de la CIS pour augmenter leurs chances de survie.
- Utilisez ces cartes pour trouver le nom d'espèce de la tortue, notez la pêche dans votre carnet de bord et informez-vous sur les lois.
- Vérifiez la présence éventuelle de bagues sur les nageoires des tortues. Relâchez alors la nageoire et faites parvenir l'information à l'adresse indiquée sur la bague.

**Si vous êtes un plaisancier :**

- Ne dérangez pas les tortues adultes pendant qu'elles nagent à la surface et qu'elles pondent, ne les éclairbez pas, tenez-vous à distance, ne les photographiez que lorsque elles ont fini de pondre.
- Ne touchez ni les tortues ni les œufs.
- Si vous assistez à une échouée, ne touchez pas les petites tortues.
- Eloignez les chiens qui sont des prédateurs potentiels.

**Les mesures de protection :**

- La Convention de Washington (CITES) interdit le commerce international des sept espèces de tortues marines.
- De nombreux pays en interdisent en outre la pêche et le commerce local.